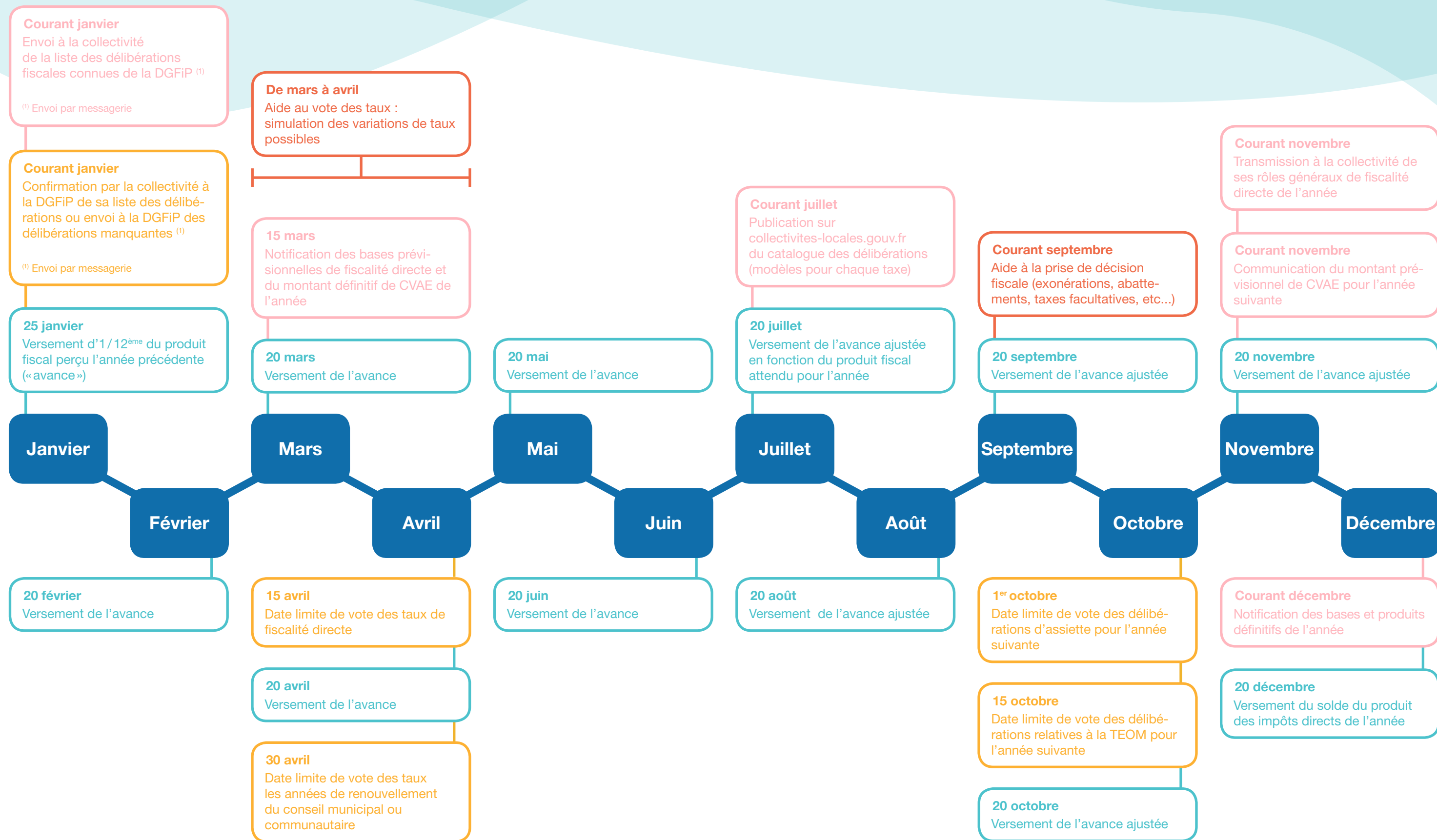


Le calendrier fiscal du maire et du président d'EPCI





Légende :

- Versements effectués par la DGFIP sur le compte de la collectivité
- Informations transmises automatiquement par la DGFIP à la collectivité (principalement via le PIGP)
- Délibérations à prendre par le conseil municipal ou communautaire
- Prestations sur demande proposées par la DGFIP

Abréviations :

PIGP : Portail internet de la gestion publique
CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour en savoir plus

Contactez votre comptable public ou votre conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, interlocuteurs de confiance et partenaires au quotidien de la vie financière de votre collectivité. Disposant des compétences nécessaires et d'une connaissance fine des spécificités de votre collectivité, ils vous fourniront les meilleurs conseils.

Retrouvez la DGFIP sur



Direction générale des Finances publiques

Réalisation graphique : Cabinet et Communication
Novembre 2019